

Edito

Wesphael: le temps de la sérénité, enfin ?

Par Jean-Claude Matgen

Mardi, la chambre des mises en accusation de Gand a décidé de libérer, sous conditions, l'ancien député wallon Bernard Wesphael. Cette décision, qu'aucun appel ne peut frapper, intervient près de dix mois après que l'intéressé eut été inculpé de l'assassinat de sa femme, Véronique Pirotton, dans une chambre d'hôtel, le 31 octobre 2013, à Ostende.

L'affaire a d'entrée de jeu pris un tour particulier, en raison notamment du statut de M. Wesphael. D'éminents constitutionnalistes ont estimé que la justice aurait dû demander la levée de l'immunité de l'élu wallon car, selon eux, on ne se trouvait pas en face d'un cas de flagrant délit. Les Parlements wallon et de la Communauté française ont quasiment été accusés de lâcheté par certains juristes.

Sur le plan purement pénal, on a assisté à une bataille féroce entre les conseils de M. Wesphael, M^e Jean-Philippe Mayence en tête, et la justice flamandaise, la défense n'hésitant pas à formuler des arguments d'ordre communautaire pour s'insurger contre la manière dont, à ses yeux, on maltraitait son client.

Depuis mardi, les choses sont appelées à s'apaiser. La chambre des mises a estimé qu'il était temps de libérer M. Wesphael. Le fait que l'instruction arrive à son terme explique sans doute en partie son attitude. Il est temps, désormais, d'attendre le plus sereinement possible le procès d'assises qui s'annonce. C'est vrai pour l'inculpé. Ce l'est aussi pour la famille de sa victime, que l'étalage médiatique ayant accompagné les diverses péripéties du dossier n'a guère épargnée et qui mérite qu'on la respecte dans le deuil qu'elle continue à vivre.